

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Rapport de présentation

La Métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce rapport de présentation du compte administratif 2020 est celui de la dernière année de la première mandature.

**L'année 2020 a été marquée par la crise du COVID 19** qui s'est traduite par la mise en place d'un Plan de Relance de plus de 100 M€ afin de soutenir le développement du périmètre métropolitain fortement marqué par la crise. La métropole a ainsi poursuivi et amplifié son action, en complément de ses engagements toujours plus denses en matière de préparation des Jeux Olympiques et de GEMAPI (près de 20 M€ de travaux d'investissement), et du développement de son action en matière d'environnement et d'attractivité notamment.

Les flux financiers entre MGP, communes et établissements publics territoriaux (EPT) représentent toujours près de 98% des recettes et des dépenses de la MGP. Ils ont été marqués par la mise en place à titre exceptionnel d'une dotation de solidarité communautaire de 15 M€ au titre du **Plan de relance global lancé par la métropole au profit de son territoire et qui se traduit par près de 56M€ de dépenses spécifiques en 2020.**

Le maintien d'un fort niveau de fiscalité en 2020 a permis d'absorber les baisses de dotations que la métropole continue à supporter au bénéfice des communes et EPT. **Le montant total amorti au bénéfice des communes et territoires s'élèvent désormais à 189,4 M€.**

L'exécution 2020 permet dégager un résultat de clôture traduisant une gestion prudente et préservant des marges de manœuvre pour les années à venir, sans toutefois constituer une réserve complémentaire pérenne illustrant la fragilité structurelle du modèle financier.

## SOMMAIRE

Analyse financière du compte administratif 2020 .....	4
Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 127,2 M€ .....	5
<b>PARTIE 1</b> .....	<b>6</b>
<b>Section de fonctionnement</b> .....	<b>6</b>
Chapitre 1 - Les recettes de fonctionnement : 3 516,2 M€ .....	6
<b>Sous Chapitre 1 - 731 : Fiscalité locale</b> .....	<b>7</b>
<b>Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Impôts et taxes</b> .....	<b>7</b>
<b>Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations</b> .....	<b>8</b>
Chapitre 2 - Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 3 431,5 M€ .....	10
<b>Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général</b> .....	<b>10</b>
<b>Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel</b> .....	<b>12</b>
<b>Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC)</b> .....	<b>12</b>
<b>Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante</b> .....	<b>13</b>
<b>Sous Chapitre 5 – 653 &amp; 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b> .....	<b>14</b>
<b>Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières</b> .....	<b>14</b>
<b>Sous Chapitre 7 - Un excédent de fonctionnement disponible de 144,2 M€</b> .....	<b>14</b>
<b>PARTIE 2</b> .....	<b>15</b>
<b>Section d'investissement</b> .....	<b>15</b>
Chapitre 1 - Des dépenses d'investissement marquées par le soutien aux projets locaux à hauteur de 44 M€ .....	15
<b>Sous Chapitre 1 – 20 : Immobilisations incorporelles : 2,6 M€</b> .....	<b>17</b>
<b>Sous Chapitre 2 – 204 : Subventions d'équipement versées : 44 M€</b> .....	<b>17</b>
<b>Sous Chapitre 3 – 21 : Immobilisations corporelles : 478 K€</b> .....	<b>17</b>
<b>Sous Chapitre 5 – 26 : Participations et créances rattachées à des participations : 117 K€</b> .....	<b>18</b>
<b>Sous Chapitre 6 – 27 : Autres immobilisations financières : 14 M€</b> .....	<b>18</b>
Chapitre 2 - Des recettes d'investissement faibles marquées par une première mobilisation de l'emprunt : 17,8 M€ .....	19
<b>PARTIE 3</b> .....	<b>21</b>
<b>Un résultat budgétaire global de 73,1 M€</b> .....	<b>21</b>
<b>PARTIE 4</b> .....	<b>22</b>
<b>Focus sur les dépenses liées à la gestion de la crise du COVID-19</b> .....	<b>22</b>

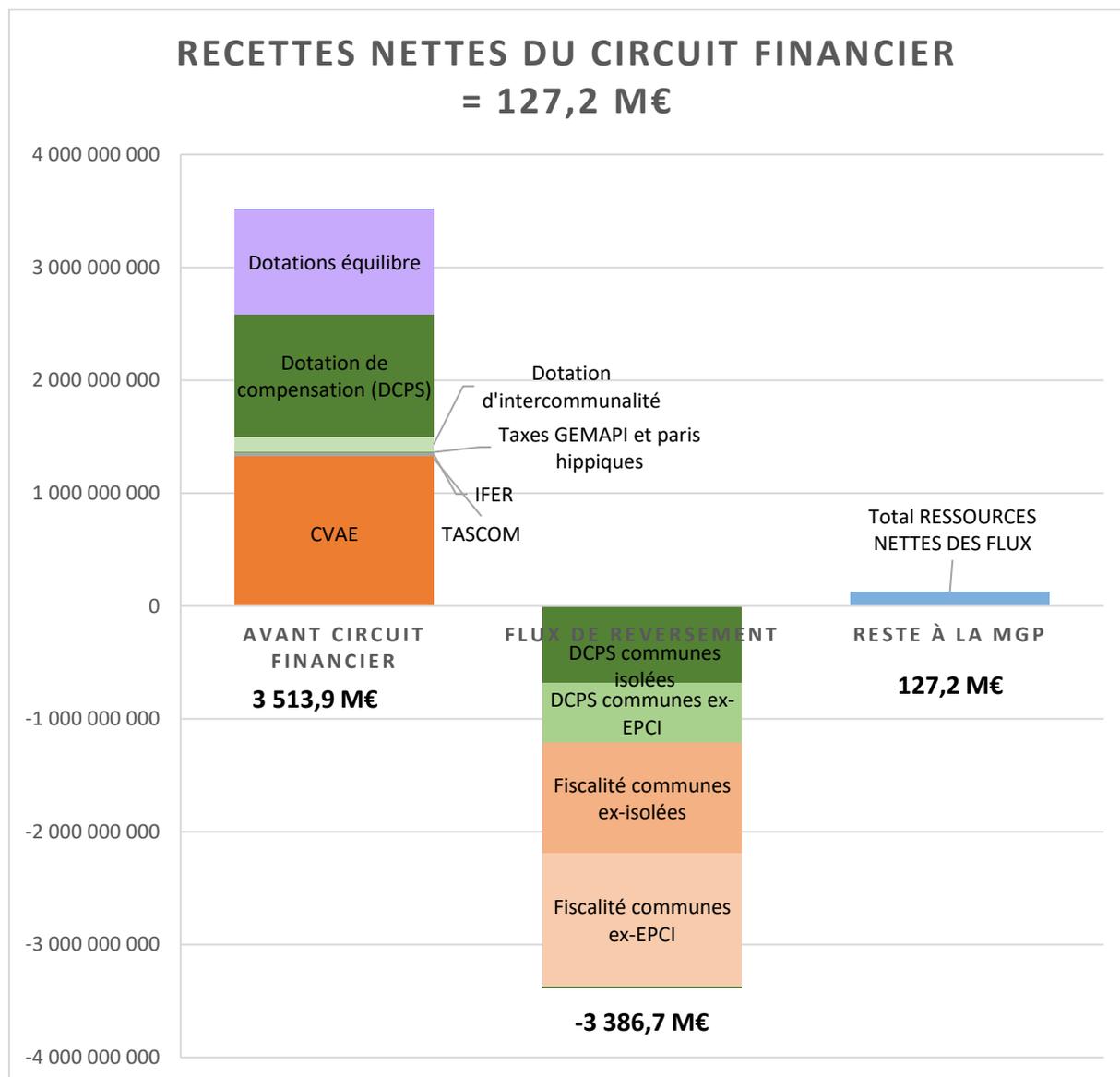
---

# CHIFFRES CLES

## Analyse financière du compte administratif 2020

En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	Evolution CA 2019-2020	
<b>Flux financiers Communes-MGP</b> <i>(attributions de compensation, conv. de gestion, DSIT, DSC)</i>	<b>3 372,2</b>	<b>3 386,7</b>	<b>14,5</b>	<b>0,4%</b>
Charges à caractère général	11,6	10,7	-0,9	-8,2%
Charges de personnel	5,5	6,2	0,7	12,3%
Autres charges de gestion courante	17,5	24,1	6,6	37,5%
<b>Dépenses hors flux financiers Communes-MGP</b>	<b>34,6</b>	<b>40,9</b>	<b>6,3</b>	<b>18,3%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 406,8</b>	<b>3 427,6</b>	<b>20,9</b>	<b>0,6%</b>
<b>Flux financiers EPT-MGP</b> <i>(dotations d'équilibre)</i>	<b>931,0</b>	<b>930,7</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0%</b>
CVAE	1 224,1	1 281,5	57,5	4,7%
Autres impôts éco. (TASCOM, IFER, TAFNB)	80,7	79,6	-1,1	-1,3%
Taxe GEMAPI	3,0	3,0	0,0	-0,7%
Taxe paris hippiques	0,0	0,8	0,8	
Reversement AC	0,2	0,2	0,0	-1,8%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 307,9</b>	<b>1 365,0</b>	<b>57,2</b>	<b>4,4%</b>
Dotations d'intercommunalité	136,3	136,9	0,6	0,4%
Dotation de compensation	1 101,8	1 081,6	-20,1	-1,8%
<b>Dotations de l'Etat (DGF)</b>	<b>1 238,1</b>	<b>1 218,5</b>	<b>-19,6</b>	<b>-1,6%</b>
Subventions et participations	1,0	1,9	0,8	83,1%
Recettes exceptionnelles	4,9	0,0	-4,9	-99,9%
<b>Recettes hors flux financiers EPT-MGP</b>	<b>2 551,9</b>	<b>2 585,4</b>	<b>33,5</b>	<b>1,3%</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 482,9</b>	<b>3 516,1</b>	<b>33,3</b>	<b>1,0%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>76,1</b>	<b>88,5</b>	<b>12,4</b>	<b>16,3%</b>
Emprunt	0,0	10,4	10,4	
Autres recettes d'investissement	0,1	7,2	7,1	6289,4%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,1</b>	<b>17,6</b>	<b>17,5</b>	<b>15548,2%</b>
<b>Capacité de financement des investissements</b>	<b>76,2</b>	<b>106,1</b>	<b>29,9</b>	<b>39,2%</b>
Total des subventions d'équipement dont FIM	24,8	43,9	19,1	77,1%
Autres dépenses d'investissement	5,0	18,8	13,9	280,5%
Participations et autres immobilisations financières	0,0	14,1	14,1	NA
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>29,8</b>	<b>76,9</b>	<b>47,1</b>	<b>158,2%</b>

## Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 127,2 M€



En raison d'une recette exceptionnelle de CVAE, le solde restant à la MGP après déduction du circuit financier s'élève en 2020 à 127 M€. Cette recette exceptionnelle de CVAE a permis de mettre en place d'une DSC de 15 M€ au bénéfice des communes.

# PARTIE 1

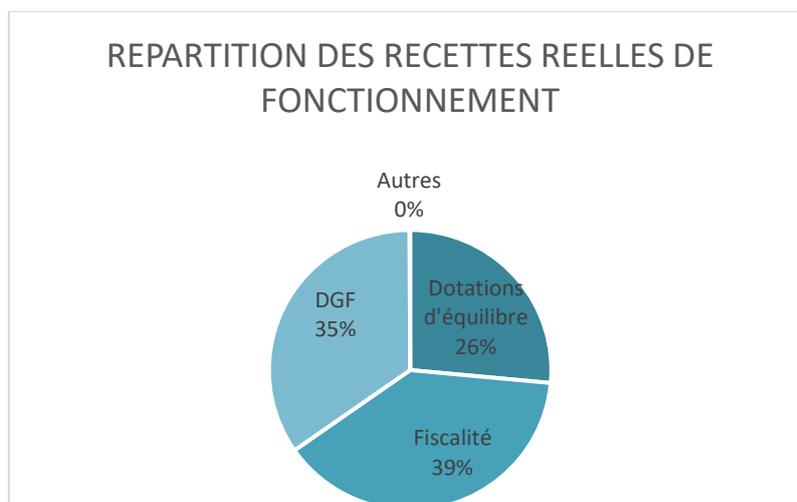
## Section de fonctionnement

### Chapitre 1 - Les recettes de fonctionnement : 3 516,2 M€

Le montant total des recettes de fonctionnement atteint 3 516,2 M€ d'euros en 2020.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
Total du chapitre 013	Atténuation de charges	0,00 €	46 936,85 €	46 936,85 €
Total du chapitre 73	Autres impôts et taxes	951 812,00 €	951 812,00 €	0,00 €
Total du chapitre 731	Impôts et taxes	1 363 418 943,00 €	1 363 916 980,67 €	498 037,67 €
Total du chapitre 74	Dotations et participations	2 151 590 786,00 €	2 150 302 845,44 €	-1 287 940,56 €
Total du chapitre 75	Autres produits divers de gestion courante	616 000,00 €	903 159,67 €	287 159,67 €
Total du chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €	3 194,12 €	3 194,12 €
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 516 577 541,00 €</b>	<b>3 516 124 928,75 €</b>	<b>-67 643 951,84 €</b>
Excédent reporté		67 191 339,59 €	0,00 €	N/A
Opérations d'ordre		90 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 583 858 880,59 €</b>	<b>3 516 214 928,75 €</b>	<b>-67 643 951,84 €</b>

La répartition entre les 3 principales recettes de la MGP est assez équilibrée entre fiscalité, DGF versée par l'Etat et dotations d'équilibre versées par les EPT :



## Sous Chapitre 1 - 731 : Fiscalité locale

Le chapitre fiscalité s'élève à 1 364 M€ (contre 1 307,7 M€ en 2019 soit +57M) dont la majeure partie est constituée du montant de CVAE.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
731	73111	Taxes foncières et d'habitation	4 018 157,00 €	3 948 702,00 €	-69 455,00 €
731	73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 281 337 386,00 €	1 281 337 386,00 €	0,00 €
731	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	49 157 442,00 €	49 499 501,67 €	342 059,67 €
731	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	25 905 958,00 €	26 151 764,00 €	245 806,00 €
731	73136	Taxe GEMAPI	3 000 000,00 €	2 979 627,00 €	-20 373,00 €
<b>Total du chapitre 731</b>		<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 363 418 943,00 €</b>	<b>1 363 916 980,67 €</b>	<b>498 037,67 €</b>

La **CVAE qui atteint 1 281 M€ en 2020** est la première recette de fiscalité économique sur laquelle la MGP ne dispose pas de pouvoir de taux et dont l'évolution est volatile. Ainsi, après une baisse en 2018, le produit a très fortement augmenté en 2019 (+7 %) puis en 2020 (+5 %). Cette hausse importante s'explique en partie par la censure, en mai 2017 par le Conseil Constitutionnel, des modalités de calcul du taux d'imposition de la CVAE des entreprises membres de groupes fiscaux. Les modalités de calcul du taux d'imposition ont ensuite été rétablies pour 2018 mais l'épisode engendre néanmoins des effets en trésorerie pour les collectivités sur 2 ans.

**La variation du produit de la CVAE constitue la seule marge de manœuvre métropolitaine en matière de recettes.**

Le produit 2020 de **TASCOM** est de 49,5 M€ en légère baisse par rapport à 2019 (-1,6M€). Le **produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)** (26,2 M€) et de la **taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB)** (3 M€) représente **30,1 M€ en 2020 soit une hausse de 0,6M depuis 2019.**

## Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Impôts et taxes

Ce chapitre regroupe le versement de la seule attribution de compensation négative de la MGP<sup>1</sup> (0,2M€) et la taxe sur les paris hippiques (0,8 M€) qui a été intégralement versée à la MGP en 2020.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
73	73211	Attributions de compensation	179 089,00 €	179 089,00 €	0,00 €
73	7323	Prélèvement sur jeux et paris hippiques	772 723,00 €	772 723,00 €	0,00 €
<b>Total du chapitre 73</b>		<b>Autres impôts et taxes</b>	<b>951 812,00 €</b>	<b>951 812,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

La taxe sur les paris hippiques constitue un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dans le cadre des courses de chevaux et paris hippiques en ligne. Elle est partagée entre les EPCI et les communes sur le périmètre desquels sont implantés des hippodromes dans la limite d'un plafond de 772,7 K€. Le produit a été intégralement versé à la MGP en 2020.

<sup>1</sup> Ville d'Avray

## Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations

Le chapitre 74 comprend principalement deux types de dotations : la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les dotations d'équilibre versées par les EPT.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
74	741124	Dotation d'intercommunalité (DI)	136 852 226,00 €	136 852 226,00 €	0,00 €
74	741126	Dotation de compensation de la part salaire (DCPS)	1 081 628 475,00 €	1 081 628 475,00 €	0,00 €
74	74718	Autres participations - Etat		60 000,00 €	60 000,00 €
74	7473	Participations - Département	1 184 000,00 €	806 700,00 €	-377 300,00 €
74	74741	Participations - communes membres du GFP	782 776,00 €		-782 776,00 €
74	74758	Participations - autres groupements	76 665,00 €		-76 665,00 €
74	74778	Participations - autres fonds européens	32 000,00 €	40 800,44 €	8 800,44 €
74	74788	Autres organismes	120 000,00 €		-120 000,00 €
74	74832	Etat - compensation au titre de la CVAE	179 107,00 €	179 107,00 €	0,00 €
74	74861	Attribution de la dotation d'équilibre	930 735 537,00 €	930 735 537,00 €	0,00 €
<b>Total du chapitre 74</b>			<b>2 151 590 786,00 €</b>	<b>2 150 302 845,44 €</b>	<b>-1 287 940,56 €</b>

### La DGF en 2020 : 1 218,5 M€

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) comprenant une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation dont le montant total est égal à 1 218,5 M€ en 2019 soit -20 M€ par rapport à 2019.

La **dotation d'intercommunalité** de la MGP correspond au produit de sa population par la moyenne des dotations par habitant des EPCI préexistants diminué de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis 2014. **Elle s'élève à 136 M€ soit moins de 20 €/habitant lorsque le niveau de dotation de l'ensemble des intercommunalités s'élève à près de 40 €/habitant.**

La **dotation de compensation** de la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la MGP en 2017 a subi, comme en 2016 et les années précédentes lorsque cette recette était perçue par les communes et les anciens EPCI, la baisse liée à l'écrêtement permettant de financer la progression de certaines parts de la DGF des communes et des intercommunalités (population, péréquation). **Cette dotation en baisse de -2% soit -20,2 M€ s'élève à 1 081,6 M€. La MGP assure la neutralité totale<sup>2</sup> du reversement de la DCPS à son montant de 2015 et supporte les baisses cumulées pour un montant de -152,4 M€ en 2020.**

### Les dotations d'équilibre : 931 M€

Les **dotations d'équilibre** versées à la MGP représentent le solde excédentaire perçu par les EPT dans le circuit financier métropolitain.

<sup>2</sup> En 2016, la neutralité du reversement DCPS n'était assurée que pour les communes isolées en 2015. La situation a changé à la suite du vote d'un amendement au PLF pour 2017.

D'une part, les EPT sont désormais les seuls attributaires de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et reçoivent des impôts ménages et de la DCPS<sup>3</sup> de leurs communes. D'autre part, ils ne versent plus d'attributions de compensation (AC) à leurs communes issues d'ex-EPCI. Le solde excédentaire perçu par les EPT est reversé à la MGP qui verse toutes les attributions de compensations aux communes. La dotation d'équilibre ne tient pas compte de la diminution de la DCPS mais seulement de l'indexation de la dotation d'intercommunalité.

**La stabilité de la dotation d'intercommunalité par suite de la suspension de la contribution au redressement des finances publiques en 2018 a pour conséquence une quasi-stabilité des dotations d'équilibre qui ne varient que de la variation de la dotation d'intercommunalité en raison de la population répercutée aux anciens EPCI par la dotation d'équilibre.**

## Les participations et compensations

En 2020, la MGP a perçu une recette à hauteur de 806,7 K€ au titre du paiement par le Département des Hauts de Seine des charges antérieurement relatives à la compétence GEMAPI (dont participation à l'EPTB Seine Grands Lacs) qui relèvent désormais de l'action métropolitaine.

Elle a également reçu 179 K€ de compensation de CVAE.

---

<sup>3</sup> Via le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) entre communes et EPT.

## Chapitre 2 - Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 3 431,5 M€

Les dépenses de fonctionnement progressent de 22M€ par rapport à l'année précédente alors même que l'année 2020 est marquée par la crise sanitaire et économique, illustrant la forte montée en puissance de la Métropole du Grand Paris.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
Total du chapitre 011	Charges à caractère général	22 706 139,28 €	10 654 780,31 €	-12 051 358,97 €
Total du chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	6 401 310,00 €	6 162 288,14 €	-239 021,86 €
Total du chapitre 014	Atténuation de produits	3 386 699 289,00 €	3 386 699 289,00 €	0,00 €
739211	dont attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
Total du chapitre 65	Autres charges de gestion courante	33 792 714,31 €	23 672 989,70 €	-10 119 724,61 €
Total du chapitre 6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	635 477,00 €	424 654,93 €	-210 822,07 €
Total du chapitre 66	Charges financières	315 000,00 €	22 100,00 €	-292 900,00 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 450 549 929,59 €</b>	<b>3 427 636 102,08 €</b>	<b>-22 913 827,51 €</b>
Total du chapitre 023	Virement à la section d'investissement	129 310 348,00 €	0,00 €	-129 310 348,00 €
Total du chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 998 603,00 €	3 898 603,80 €	-99 999,20 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 583 858 880,59 €</b>	<b>3 431 534 705,88 €</b>	<b>-152 324 174,71 €</b>

### Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général du chapitre 011 s'élèvent à 10,6 M€ pour un budget de 22,7M€. On note une **stabilité des dépenses réalisées par rapport à 2019 illustrant une gestion prudente et le recours à des expertises internes plutôt qu'à la passation de marchés de prestations intellectuelles.**

Les dépenses d'études et recherches atteignent 3,1 M€ concernant les études relatives au système d'endiguement et entretien des berges, la réflexion autour d'un Pacte pour une logistique métropolitaine et les études techniques en matière d'aménagement de zones dont le site Saulnier. Ce poste important a été sous consommé (35%) par rapport au taux moyen de réalisation constaté sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement (65%<sup>4</sup>). **Cet écart s'explique principalement par un délai dans la mise en œuvre des études relatives à la GEMAPI** en lien avec les travaux préparatoires à mener avec les différents partenaires.

De premières dépenses d'entretien de voiries, matériel roulant et autres biens immobiliers ont été réalisées en 2020 à hauteur de près de 900 K€ : ces dépenses relèvent de travaux d'entretien et de préservation dans le cadre de la compétence GEMAPI et permettent ainsi de maintenir en état les équipements.

Les **cotisations à des organismes** s'élèvent à 495 K€ soit **4% du chapitre.**

<sup>4</sup> Calcul effectué hors attributions de compensation (AC)

Les frais relatifs à la communication et aux relations publiques inscrits au budget ont été très peu réalisés en raison du contexte particulier de 2020 (35% de réalisation en moyenne).

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
011	60611	Fournitures - Eau et assainissement	12 655,00 €	12 595,12 €	-59,88 €
011	60612	Fournitures - Energie et électricité	91 013,00 €	89 864,89 €	-1 148,11 €
011	60622	Fournitures - Carburants	7 000,00 €	5 479,31 €	-1 520,69 €
011	60623	Fournitures - Alimentation	15 000,00 €	11 222,44 €	-3 777,56 €
011	60624	Fournitures - Produits de traitement	500,00 €	79,63 €	-420,37 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00 €	8 250,83 €	-6 749,17 €
011	60636	Fournitures - Habillement et vêtements de travail	3 000,00 €	2 119,27 €	-880,73 €
011	6064	Fournitures administratives	38 000,00 €	29 849,30 €	-8 150,70 €
011	60668	Autres produits pharmaceutiques	55 680,00 €	20 761,40 €	-34 918,60 €
011	6068	Autres matières et fournitures	0,00 €	752,72 €	752,72 €
011	611	Contrats de prestations de service	2 668 338,28 €	725 382,08 €	-1 942 956,20 €
011	6132	Locations immobilières	2 046 657,00 €	2 033 388,85 €	-13 268,15 €
011	61351	Location de matériel roulant	25 000,00 €	16 847,50 €	-8 152,50 €
011	61358	Autres locations mobilières	21 010,00 €	113 533,23 €	92 523,23 €
011	614	Charges locatives	537 435,00 €	534 708,65 €	-2 726,35 €
011	615231	Entretien et réparations - voiries	1 317 631,96 €	813 125,50 €	-504 506,46 €
011	61551	Entretien et réparations - matériel roulant	5 000,00 €	2 142,00 €	-2 858,00 €
011	61558	Entretien et réparations - autres biens mobiliers	1 000,00 €	782,50 €	-217,50 €
011	6156	Maintenance	137 435,20 €	33 972,47 €	-103 462,73 €
011	6161	Primes d'assurances - multirisques	23 000,00 €	18 475,63 €	-4 524,37 €
011	6168	Primes d'assurances - autres	5 000,00 €	2 972,06 €	-2 027,94 €
011	617	Etudes et recherches	8 877 224,87 €	3 114 838,46 €	-5 762 386,41 €
011	6182	Documentation générale et technique	62 443,00 €	64 803,99 €	2 360,99 €
011	6184	Versements à des organismes de formation	165 200,00 €	67 673,94 €	-97 526,06 €
011	6185	Frais de colloques et séminaires	506 370,00 €	270 063,19 €	-236 306,81 €
011	6188	Autres frais divers	683 030,00 €	192 330,30 €	-490 699,70 €
011	62268	Autres honoraires, conseils	707 247,60 €	97 945,32 €	-609 302,28 €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	40 220,00 €	20 136,00 €	-20 084,00 €
011	6231	Annonces et insertions	346 860,00 €	87 651,39 €	-259 208,61 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	82 988,56 €	82 327,57 €	-660,99 €
011	6233	Foires et expositions	412 314,20 €	116 804,56 €	-295 509,64 €
011	6234	Réceptions	89 092,93 €	30 531,42 €	-58 561,51 €
011	6236	Catalogues, imprimés et publications	425 873,00 €	230 331,37 €	-195 541,63 €
011	6238	Divers relations publiques	1 826 617,10 €	686 819,72 €	-1 139 797,38 €
011	6241	Transports de biens	25 000,00 €	10 632,00 €	-14 368,00 €
011	6251	Voyages, déplacements et missions	28 525,00 €	12 187,34 €	-16 337,66 €
011	6261	Frais d'affranchissement	27 000,00 €	24 666,71 €	-2 333,29 €
011	6262	Frais de télécommunications	11 000,00 €	12 546,89 €	1 546,89 €
011	627	Services bancaires et assimilés	7 090,00 €	20 400,00 €	13 310,00 €
011	6281	Concours divers (cotisations...)	528 506,00 €	495 488,60 €	-33 017,40 €
011	6282	Frais de gardiennage	1 600,00 €	374,99 €	-1 225,01 €
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	36 000,00 €	24 434,80 €	-11 565,20 €
011	62875	Remboursement de frais aux communes membres du GFP	117 000,00 €	112 634,80 €	-4 365,20 €
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	114 800,00 €	91 467,00 €	-23 333,00 €
011	6288	Autres	247 684,58 €	0,00 €	-247 684,58 €
011	63512	Taxes foncières	13 000,00 €	13 287,56 €	287,56 €
011	63513	Autres impôts locaux	298 097,00 €	298 097,01 €	0,01 €
<b>Total du chapitre 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>22 706 139,28 €</b>	<b>10 654 780,31 €</b>	<b>-12 051 358,97 €</b>

## Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
012	6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	178 000,00 €	176 287,78 €	-1 712,22 €
012	6218	Autre personnel extérieur	15 000,00 €	1 440,00 €	-13 560,00 €
012	6331	Versement transport	92 641,00 €	94 750,70 €	2 109,70 €
012	6332	Cotisations au FNAL	15 725,00 €	16 059,23 €	334,23 €
012	6336	Cotisations au CNFPT et CDGFPT	47 177,00 €	39 764,90 €	-7 412,10 €
012	64111	Personnel titulaire - rémunération principale	1 438 494,00 €	1 303 228,16 €	-135 265,84 €
012	64112	Personnel titulaire - supplément familial de traitement	57 464,00 €	53 671,08 €	-3 792,92 €
012	64113	Personnel titulaire - NBI	29 610,00 €	25 817,59 €	-3 792,41 €
012	64118	Personnel titulaire - autres indemnités	1 113 289,00 €	998 542,03 €	-114 746,97 €
012	64131	Personnel non titulaire - rémunération	979 872,00 €	1 152 423,77 €	172 551,77 €
012	64138	Personnel non titulaire - primes et autres indemnités	743 754,00 €	762 101,50 €	18 347,50 €
012	6414	Personnel rémunéré à la vacation	70 000,00 €	0,00 €	-70 000,00 €
012	6417	Rémunération des apprentis	74 817,00 €	61 833,55 €	-12 983,45 €
012	6451	Cotisations à l'URSAFF	690 518,00 €	728 808,88 €	38 290,88 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	675 803,00 €	611 462,96 €	-64 340,04 €
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	68 379,00 €	76 298,43 €	7 919,43 €
012	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 646,00 €	0,00 €	-1 646,00 €
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	13 731,00 €	5 208,76 €	-8 522,24 €
012	6474	Versements aux œuvres sociales	74 204,00 €	43 680,08 €	-30 523,92 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	16 935,00 €	6 483,75 €	-10 451,25 €
012	648	Autres charges de personnel	4 251,00 €	4 424,99 €	173,99 €
<b>Total du chapitre 012</b>		<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>6 401 310,00 €</b>	<b>6 162 288,14 €</b>	<b>-239 021,86 €</b>

Les dépenses de personnel de la MGP s'élèvent en 2020 à 6,2 M€ (contre 5,4 M€ en 2019 soit +12%) pour un effectif au 31/12/2020 de 90 agents (soit 10 agents de plus qu'au 31/12/2019).

L'écart de 200 K€ s'explique notamment par l'absence de recours à la vacation, ainsi qu'un léger décalage dans le recrutement de nouveaux collaborateurs en raison de la crise sanitaire.

## Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC)

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
014	739211	Attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
014	739212	Dotations de solidarité communautaire	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	0,00 €
<b>Total du chapitre 014</b>		<b>Atténuation de produits</b>	<b>3 386 699 289,00 €</b>	<b>3 386 699 289,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

La MGP, EPCI à fiscalité propre, a versé à ses communes membres leurs **attributions de compensation métropolitaines (AC)** qui, dans leur version révisée de fin d'année 2018, correspondent soit à leur attribution de compensation 2015 versée par leur ancien EPCI d'appartenance soit au produit 2015 des impôts économiques transférés à la MGP (y compris le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE)) majoré de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires. Ces AC sont ajustées des rôles supplémentaires perçus en 2018 relatifs à 2015 et d'éventuelles contributions fiscalisées de CFE.

Leur montant 2020 est inchangé par rapport à 2019.

En 2020, la métropole a souhaité apporter un soutien particulier aux communes de son périmètre en raison de la situation exceptionnelle à laquelle elles faisaient face en raison de la crise sanitaire et économique. Ainsi, elle a instauré une Dotation de solidarité communautaire (DSC) de 15 M€ répartie selon des critères de solidarité qui a été versée au premier semestre.

## Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est relatif aux subventions de fonctionnement versées à différentes personnes morales <sup>5</sup> :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020	
65	6558	Autres contributions obligatoires	1 116 602,00 €	1 046 602,00 €	-70 000,00 €	
65	6561	Participations aux organismes de regroupement	10 240 000,00 €	7 724 424,64 €	-2 515 575,36 €	
65	65731	Subventions de fonctionnement - Etat	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	
65	657341	Subventions de fonctionnement - communes membres du GFP 1	2 613 167,90 €	283 801,35 €	-2 329 366,55 €	
65	657358	Subventions de fonctionnement - autres groupements	342 066,00 €	17 798,53 €	-324 267,47 €	
65	657381	Subventions de fonctionnement - autres établissements publics locaux	180 000,00 €	30 000,00 €	-150 000,00 €	
65	657382	Subventions de fonctionnement - organismes publics divers	6 230 000,00 €	4 157 540,00 €	-2 072 460,00 €	
65	65741	Subventions de fonctionnement - ménages	430 000,00 €	0,00 €	-430 000,00 €	
65	65742	Subventions de fonctionnement - entreprises	40 000,00 €	0,00 €	-40 000,00 €	
65	65748	Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé	8 060 895,00 €	7 308 233,00 €	-752 662,00 €	
65	6581	Redevances pour concessions, brevets, licences	485 681,41 €	244 161,26 €	-241 520,15 €	
65	6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00 €	491,96 €	-508,04 €	
65	6584	Amendes fiscales et pénales	0,00 €	375,00 €	375,00 €	
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	67 300,00 €	1,82 €	-67 298,18 €	
<b>Total du chapitre 65</b>			<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>29 906 712,31 €</b>	<b>20 913 429,56 €</b>	<b>-8 993 282,75 €</b>

Cette ligne du compte administratif tient compte de :

- participations aux organismes de regroupement à hauteur de 7,7 M€ : Vélib' Métropole<sup>6</sup>, syndicats de rivière, etc. ;
- la contribution à l'Établissement public Paris La Défense pour 1 M€ ;
- subventions versées aux hôpitaux (4M€ à l'APH-HP et 2 M€ engagés non mandatés au bénéfice des autres hôpitaux du périmètre) ;
- subventions versées aux personnes de droit privé telles que les associations à hauteur d'un montant de 7,3 M€ dont notamment 1,2 M€ aux agences locales de l'énergie, 0,6 M€ à l'APUR, 0,6 M€ à l'IAU, 0,5 M€ à Choose Paris Region, 0,6 M€ à AIRPARIF, 0,3 M€ à la CCI, 0,8 M€ à Paris & Co, 0,3 M€ à Paris Ile-de-France Capitale Economique, et 0,2M€ à BRUITPARIF.

**Le taux de réalisation sur ce poste s'élève à 70%, constant par rapport à 2019.**

<sup>5</sup> « Communes membres du GFP » : communes membres du groupement à fiscalité propre (l'EPCI, en l'espèce la MGP).

<sup>6</sup> Paiement ajusté au rythme de réalisation

## Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Pour l'application de l'article L5211-12-1 du CGCT, l'état des indemnités, libellées en euros, dont ont bénéficié les élus du conseil métropolitain au titre de leurs mandats métropolitains se présente comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
65	65311	Indemnités de fonction des élus	2 441 928,00 €	1 948 235,56 €	-493 692,44 €
65	65312	Frais de mission et de déplacement des élus	17 064,00 €	2 316,00 €	-14 748,00 €
65	65313	Cotisations de retraite des élus	237 027,00 €	170 100,61 €	-66 926,39 €
65	65314	Cotisations de sécurité sociale des élus -part patronale	672 495,00 €	559 373,44 €	-113 121,56 €
65	65315	Formation des élus	512 488,00 €	75 130,41 €	-437 357,59 €
65	65316	Frais de représentation du Président	5 000,00 €	3 166,03 €	-1 833,97 €
65	653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00 €	1 238,09 €	1 238,09 €
<b>Total du chapitre 653</b>		<b>Indemnités</b>	<b>3 886 002,00 €</b>	<b>2 759 560,14 €</b>	<b>-1 126 441,86 €</b>
6586	65861	Groupes d'élus - Frais de personnel	395 000,00 €	373 759,87 €	-21 240,13 €
6586	65862	Groupes d'élus - matériel, équipement et fournitures	240 477,00 €	50 895,06 €	-189 581,94 €
<b>Total du chapitre 6586</b>		<b>Frais de fonctionnement de groupes d'élus</b>	<b>635 477,00 €</b>	<b>424 654,93 €</b>	<b>-210 822,07 €</b>
<b>Total</b>			<b>4 521 479,00 €</b>	<b>3 184 215,07 €</b>	<b>-1 337 263,93 €</b>

Les indemnités des élus métropolitains et celles des collaborateurs des groupes politiques représentent 3,2 M€ en 2020, soit un volume constant par rapport à celui de 2019. L'écart entre le montant réalisé et le montant budgété (1,3M€) s'explique par le renouvellement de l'exécutif métropolitain et l'arrivée de nouveaux élus pour lesquels l'impact de l'écurement et autres dispositifs de paie étaient inconnus.

## Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	300 000,00 €	0,00 €	-300 000,00 €
66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00 €	22 100,00 €	22 100,00 €
66	6615	Intérêts des comptes courants de dépôts créditeurs	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
<b>Total du chapitre 66</b>		<b>Charges financières</b>	<b>315 000,00 €</b>	<b>22 100,00 €</b>	<b>-292 900,00 €</b>

Les charges financières s'élèvent à 22 K€ relatifs aux intérêts courus non échus (ICNE) en lien avec la mobilisation d'une première ligne d'emprunt de 10,4 M€ au sein du contrat Aqua-Prêt souscrit auprès de la Banque des Territoires.

## Sous Chapitre 7 - Un excédent de fonctionnement disponible de 144,2 M€

La section de fonctionnement dégage un excédent de 151,9 M€. Les dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser) s'élèvent à 7,7 M€ dont notamment 2M€ relatifs aux hôpitaux hors AP/HP.

Après couverture des restes à réaliser, l'excédent disponible s'élève donc à 144,2 M€.

---

## PARTIE 2

---

### Section d'investissement

---

## Chapitre 1 - Des dépenses d'investissement marquées par le soutien aux projets locaux à hauteur de 44 M€

L'année 2020 marque le développement des dépenses propres de la MGP en matière d'investissement : les subventions d'équipement constituaient 83% des dépenses en 2019 contre 57% cette année. Elle a par ailleurs dépensé près de 19 M€ de travaux et abondé le fonds Résilience mis en place par la Région Ile-de-France à hauteur de 14 M€.

**Corrélativement, le montant des subventions allouées au titre des différents dispositifs est en significative augmentation** (44 M€ en 2020 contre 24,8 M€ en 2019). En complément des dispositifs existants (Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), dispositif d'aide à l'acquisition d'un véhicule propre destiné aux particuliers « Métropole Roule Propre », et fonds métropolitain pour l'innovation numérique), l'année 2020 a permis **d'allouer des crédits pour des aménagements structurants permettant de développer les continuités douces et résorber les fractures urbaines.**

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
<b>Total du chapitre 040</b>		<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total du chapitre 041</b>		<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>7 151 897,00 €</b>	<b>3 147 016,22 €</b>	<b>-4 004 880,78 €</b>
20	202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et révision des documents d'urbanisme	394 400,00 €	147 990,00 €	-246 410,00 €
20	2031	Frais d'études	6 703 823,00 €	2 461 506,89 €	-4 242 316,11 €
20	2051	Concessions et droits similaires	501 996,00 €	57 663,56 €	-444 332,44 €
<b>Total du chapitre 20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 600 219,00 €</b>	<b>2 667 160,45 €</b>	<b>-4 933 058,55 €</b>
204	204112	Subventions versées - Etat - bâtiments et installations	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
204	2041411	Subventions versées - Communes - biens mobiliers	6 195 775,04 €	813 271,60 €	-5 382 503,44 €
204	2041412	Subventions versées - Communes - bâtiments et installation	78 771 942,00 €	11 114 059,20 €	-67 657 882,80 €
204	20415311	Subventions versées - Caisses Ecoles - biens mobiliers	4 625,00 €	4 625,00 €	0,00 €
204	20415321	Subventions versées - CCAS - biens mobiliers	4 452,00 €		-4 452,00 €
204	20415342	Subventions versées - SPIC - bâtiments et installation	6 900 208,00 €	2 706 436,00 €	-4 193 772,00 €
204	2041581	Subventions versées - Autres groupements - biens mobiliers	193 947,00 €	16 567,00 €	-177 380,00 €
204	2041582	Subventions versées - Autres groupements - bâtiments et installations	5 155 892,00 €	1 664 588,00 €	-3 491 304,00 €
204	204181	Subventions versées - Organismes publics - biens mobiliers	100 000,00 €	2 760,00 €	-97 240,00 €
204	20421	Subventions versées - Organismes privés - biens mobiliers	6 000 000,00 €	1 362 504,90 €	-4 637 495,10 €
204	20422	Subventions versées - Organismes privés - bâtiments et installations	1 200 000,00 €		-1 200 000,00 €
204	2324	Subventions d'équipement versées	75 850 593,30 €	25 252 906,95 €	-50 597 686,35 €
<b>Total du chapitre 204</b>		<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>181 377 434,34 €</b>	<b>43 937 718,65 €</b>	<b>-137 439 715,69 €</b>
21	2115	Terrains bâtis	50 000,00 €		-50 000,00 €
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	417 428,22 €	168 244,22 €	-249 184,00 €
21	21838	Autres matériels informatiques	280 685,84 €	229 945,45 €	-50 740,39 €
21	21848	Autres matériels de bureau et mobilier	95 919,20 €	57 892,23 €	-38 026,97 €
21	2185	Matériel de téléphonie	23 645,60 €	21 322,80 €	-2 322,80 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	410 000,00 €	579,89 €	-409 420,11 €
<b>Total du chapitre 21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 277 678,86 €</b>	<b>477 984,59 €</b>	<b>-799 694,27 €</b>
23	2313	Constructions	24 762 531,00 €	12 109 395,49 €	-12 653 135,51 €
23	237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	134 000,00 €		-134 000,00 €
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	3 589 000,00 €	3 584 700,47 €	-4 299,53 €
<b>Total du chapitre 23</b>		<b>Immobilisation en cours</b>	<b>28 485 531,00 €</b>	<b>15 694 095,96 €</b>	<b>-12 791 435,04 €</b>
26	261	Titres de participation	200 600,00 €	117 400,00 €	-83 200,00 €
<b>Total du chapitre 26</b>		<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>200 600,00 €</b>	<b>117 400,00 €</b>	<b>-83 200,00 €</b>
27	2745	Avances remboursables	15 000 000,00 €	0,00 €	-15 000 000,00 €
27	275	Dépôts et cautionnements	200 000,00 €	310,00 €	-199 690,00 €
27	2764	Créances sur particuliers	0,00 €	14 000 000,00 €	14 000 000,00 €
<b>Total du chapitre 27</b>		<b>Autres immobilisations foncières</b>	<b>15 200 000,00 €</b>	<b>14 000 310,00 €</b>	<b>-1 199 690,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>241 383 360,20 €</b>	<b>80 131 685,87 €</b>	<b>-161 251 674,33 €</b>
<i>dont opérations d'ordre</i>			<i>7 241 897,00 €</i>	<i>3 237 016,22 €</i>	<i>-4 004 880,78 €</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>234 141 463,20 €</b>	<b>76 894 669,65 €</b>	<b>-157 246 793,55 €</b>

**Le taux de réalisation s'élève à 33% soit près du double de l'année précédente (17%). Le taux nettement plus faible que celui rencontré en moyenne auprès des EPCI s'explique par le décalage entre l'attribution de subventions et le commencement de réalisation des opérations générant versement de subvention (taux de réalisation de 24% en matière de subvention, en amélioration par rapport à 2019 (16%)) et l'octroi de subvention en fin d'année engendrant un décalage de paiement sur l'exercice suivant.**

**Il doit être rapproché du taux d'engagement qui s'élève en revanche à 73%<sup>7</sup> et se traduit par des restes à réaliser à hauteur de 90 M€. Ces dépenses non encore décaissées ont fait l'objet d'un engagement comptable permettant de réserver les crédits et donc d'en permettre le paiement lors des prochains exercices hors nouvelle inscription budgétaire. Ces inscriptions illustrent la dynamique long terme dans laquelle s'inscrit la Métropole.**

<sup>7</sup> Soit les mandats émis et les restes à réaliser rapportés aux crédits ouverts au budget

## **Sous Chapitre 1 – 20 : Immobilisations incorporelles : 2,6 M€**

Ce chapitre comprend les coûts des logiciels de gestion (comptabilité, courrier, délibérations, site internet) ainsi que les formations associées, et autres études notamment en matière de zones d'activités.

## **Sous Chapitre 2 – 204 : Subventions d'équipement versées : 44 M€**

En 2020, la MGP a versé 44 M€ de subventions d'équipement (contre 25 M€ en 2019) dans le cadre de plusieurs dispositifs de subvention :

- **Le Fonds d'Investissement métropolitain (FIM) pour 12,7 M€ et 66 M€ de restes à réaliser,**
- **Le fonds Equipements structurants pour 7,8 M€ et 9,3 M€ de restes à réaliser,**
- **L'aide à l'acquisition de véhicules propres « Métropole Roule Propre » pour 1,4 M€ contre moins de 500K l'année précédente illustrant une forte montée en puissance du dispositif qui avait déjà triplé entre 2018 et 2019, soit un triplement du montant des aides par rapport à 2018,**
- **Le Fonds métropolitain pour l'innovation numérique pour 0,2 Me versés et 1 M€ de restes à réaliser,**
- **Le dispositif Centres-villes vivants pour 0,8 Me versés et 6,4 M€ de restes à réaliser.**

Il est à noter que le montant total de subventions alloué dans le cadre du FIM depuis sa création en 2016 par le Comité d'examen du FIM puis validé par le Bureau métropolitain est de 135 M€ pour 661 projets au bénéfice de 121 communes et des 11 établissements publics territoriaux.

La MGP a également versé une contribution budgétaire de 1,75 M€ à l'Etablissement public Paris La Défense afin de financer son plan pluriannuel d'investissement et une subvention d'1M€ en faveur de la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris.

## **Sous Chapitre 3 – 21 : Immobilisations corporelles : 478 K€**

Les immobilisations corporelles de 478 K€ sont liées aux acquisitions d'équipement des locaux de la MGP (téléphonie, matériels de bureau et matériel informatique).

## **Sous Chapitre 4 – 23 : Immobilisations en cours : 15,7M€**

**15,7 M€ de travaux ont été réalisés en 2020** contre 847,6 K€ en 2019. Ce montant correspond aux travaux de désamiantage et de déconstruction (dont maîtrise d'œuvre) sur le site de la ZAC Saulnier qui accueillera le Centre Aquatique Olympique.

Ces premiers montants significatifs de travaux illustrent le développement opérationnel de la métropole du Grand Paris.

## **Sous Chapitre 5 – 26 : Participations et créances rattachées à des participations : 117 K€**

La MGP est entrée au capital de la SPLA-IN de Noisy Est et au capital de la SPL Plaine Co Développement.

## **Sous Chapitre 6 – 27 : Autres immobilisations financières : 14 M€**

Enfin, la Métropole a contribué sous forme d'avances remboursables d'un montant de 14 M€ au Fonds Résilience mis en place par la Région Ile de France pour soutenir les PME et PMI mises en difficulté par la crise économique et sanitaire s'inscrivant ainsi comme un partenaire institutionnel engagé.

## Chapitre 2 - Des recettes d'investissement faibles marquées par une première mobilisation de l'emprunt : 17,8 M€

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2020	Ecart ouvert/réalisé 2020
Total du chapitre 10 hors 1068	FCTVA	195 000,00 €	195 062,48 €	62,48 €
Total du chapitre 13	Subventions perçues	11 812 000,00 €	6 377 000,00 €	-5 435 000,00 €
Total du chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	12 000 000,00 €	10 400 000,00 €	-1 600 000,00 €
Total du chapitre 204	Subventions	0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
Total du chapitre 26	Participations et créances rattachées	400 000,00 €	0,00 €	-400 000,00 €
Total du chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>24 407 000,00 €</b>	<b>17 772 062,48 €</b>	<b>-6 634 937,52 €</b>
Total du chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	129 310 348,00 €	0,00 €	N/A
Total du chapitre 040	Amortissements	3 998 603,00 €	3 898 603,80 €	-99 999,20 €
Total du chapitre 041	Opérations patrimoniales	7 151 897,00 €	3 147 016,22 €	-4 004 880,78 €
Total du chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	6 388 213,72 €	0,00 €	-6 388 213,72 €
Total du chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	70 127 298,48 €	70 127 298,48 €	0,00 €
<b>RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>241 383 360,20 €</b>	<b>94 944 980,98 €</b>	<b>-146 438 379,22 €</b>

Les recettes réelles d'investissement tiennent compte d'un **versement de 195 K€ au titre du FCTVA, de 6,4 M€ de subventions** (SOLIDEO et Conseil départemental des Hauts de Seine pour la GEMAPI). **L'emprunt a été mobilisé à hauteur de 10,4 M€** soit un tiers de la ligne contractualisée auprès de la Banque des Territoires au titre de l'Aqua-Prêt.

## Chapitre 3 - Un déficit d'investissement de -71,1 M€

Le résultat de l'année 2019 a été affecté à hauteur de 6,4 M€ en investissement. Le résultat net de l'exercice de la section d'investissement s'élève à 14,8 M€ soit un résultat comptable cumulé de 21,2 M€. Après couverture des restes à réaliser (-92,3 M€), le résultat d'investissement s'élève à -71,1 M€. il est en ligne avec celui de 2019 (-70,1 M€).

**L'importance des restes à réaliser est à mettre en relation avec les subventions attribuées à compter du second semestre et engagées en fin d'année.** Celles-ci seront versées au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Il s'agit notamment des financements alloués à la gare de Bry-Villiers Champigny (3,68 M€), au franchissement adjacent au Pont de Nogent (1,7 M€), les études préparatoires relatives au Casier Pilote de la Bassée, ainsi qu'au FIM.

## PARTIE 3

### Un résultat budgétaire global de 73,1 M€

Après couverture des restes à réaliser, l'**excédent total disponible** du CA 2020 s'élève à **73,1 M€**. Le résultat 2019 s'élevait à 61,7 M€. **Les fortes hausses de fiscalité économique des années 2019 et 2020 ont permis de développer les interventions métropolitaines liées à la montée en charge opérationnelle sur les compétences, sans grever ses capacités financières.**

**La MGP parvient ainsi à maintenir un résultat budgétaire cumulé qui ne varie cette année que de 11M€** contre une hausse de près de 60M€ de recettes fiscales (partiellement utilisées au titre du rôle d'amortisseur).

**Ce résultat** se répartit pour 144,2 M€ en fonctionnement et pour -71 M€ en investissement avec une mobilisation de l'emprunt à hauteur de 10,4 M€.

	Total mandaté (1)	Résultat N-1 reporté (2)	Résultat comptable cumulé (3) = (1) + (2)	RAR (4)	Résultat budgétaire cumulé (5) = (3) + (4)
Dépenses de fonctionnement	3 431 534 705,88		3 431 534 705,88	7 677 415,07	3 439 212 120,95
Recettes de fonctionnement	3 516 214 928,75	67 191 339,59	3 583 406 268,34		3 583 406 268,34
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>84 680 222,87</b>	<b>67 191 339,59</b>	<b>151 871 562,46</b>	<b>-7 677 415,07</b>	<b>144 194 147,39</b>
Dépenses d'investissement	80 131 685,87		80 131 685,87	92 342 797,48	172 474 483,35
Recettes d'investissement	94 944 980,98	6 388 213,72	101 333 194,70		101 333 194,70
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>14 813 295,11</b>	<b>6 388 213,72</b>	<b>21 201 508,83</b>	<b>-92 342 797,48</b>	<b>-71 141 288,65</b>
<b>Résultat global</b>	<b>99 493 517,98</b>	<b>73 579 553,31</b>	<b>173 073 071,29</b>	<b>-100 020 212,55</b>	<b>73 052 858,74</b>

## PARTIE 4

### Focus sur les dépenses liées à la gestion de la crise du COVID-19

Le budget 2020 a été fortement marqué par la crise liée au COVID19. Ainsi, au moment où le pays a traversé une crise sanitaire sans précédent, qui s'accompagne de terribles conséquences économiques et sociales, il est apparu essentiel que la Métropole, métropole de Maires, s'engage en accompagnement de ses partenaires dans ce contexte et par une gestion prudente, dans un rôle protecteur des communes qui la composent.

L'exécution 2020 a mis en œuvre les objectifs suivants :

- Soutenir la relance économique via un plan de relance
- Être solidaire des communes durablement impactées par la crise
- Garantir le versement des attributions de compensation aux communes l'année prochaine malgré les incertitudes sur les recettes à venir
- Assurer des marges de manœuvre à la MGP l'année prochaine par une gestion prudente afin de garantir la poursuite de ses actions.

Ont ainsi été dépensés en 2020 au titre de la gestion et des conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19 :

Solidarité	
Dotation de solidarité communautaire	15 M€
Subvention aux hôpitaux du périmètre	6,08 M€
Plan de relance	
FIM	12,7 M€
Fonds structurants	7,8 M€
Vélo	Montants non engagés
Fonds Résilience Ile de France	14 M€
<b>TOTAL</b>	<b>55,6 M€</b>



15-13 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
01 82 28 78 00  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)